

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1910

7 août 2013

### SOMMAIRE

Advanced Network Solutions S.à r.l. ....	91652	Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l. .....	91659
Alaskan Luxembourg S.C.A. ....	91635	Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l. ....	91670
Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ....	91653	Greenroad S.A. ....	91669
All Seasons Investments ....	91652	Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl .....	91666
eComSolutions S.A. ....	91651	Hanse Holdings S.à r.l. ....	91635
Fama S.à r.l. ....	91667	Helena Debtco S.à r.l. ....	91661
FINOINVEST Spf S.A. ....	91667	High Liquidity Investment Fund ....	91660
FINOINVEST Spf S.A. ....	91667	Hoche Immo 4 H S.A. ....	91660
Fintrust S.A. ....	91670	Hungaria Baukonzepte A.G. ....	91660
Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.A. ....	91669	Jacquet International ....	91659
Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l. ....	91669	mailworXs GmbH ....	91652
Folinvest S.A. ....	91669	Marne S.A. ....	91677
FP Services S.A. ....	91669	Schöfflinger Globetrotters ....	91673
FREIF Demex Holdings ....	91654	Studio SNCDA ....	91678
Fruit Invest S.A. ....	91666	Transcom WorldWide S.A. ....	91677
Furnitures Trading S.A. ....	91653	Trasys Luxembourg PSF S.A. ....	91675
Fux S.A. ....	91663	Tribeca First S.A. ....	91672
G4S Security Solutions S.à r.l. ....	91634	TSC Property Holding S.à r.l. ....	91677
Gaïa Luxembourg ....	91661	Van Holding S.à r.l. ....	91634
GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl ....	91666	Varennes Investissement S.A. ....	91671
GemeloLux SICAV - FIS ....	91659	Velvet S. à r.l. ....	91652
GES Maritime S.A. ....	91663	Velvet S. à r.l. ....	91653
Gienah S.A. ....	91670	Victory Asset Management S.A. ....	91675
Glassvision S.à r.l. ....	91666	Vila Nova Constructions S.à r.l. ....	91671
Global Collect Luxco S.C.A. ....	91663	Virida Holding I S.à r.l. ....	91634
Gold Buyers Luxembourg S.à r.l. ....	91680	VPK Finance S.A. ....	91677
Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l. ....	91653	VTC Litho Holdings S.à r.l. ....	91673
Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l. .....	91654		

**Van Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VAN HOLDING S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081490/11.

(130100233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Virida Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 160.732.

Les statuts coordonnés au 11 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013081498/11.

(130099565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**G4S Security Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 14, rue du Père Raphaël.  
R.C.S. Luxembourg B 19.541.

Par résolution adoptée par l'assemblée générale de G4S SECURITY SOLUTIONS S.à r.l. en date du 27 Mai 2013:

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Marc Willems, né le 23 mai 1963 à Wilrijk (Belgique) et domicilié professionnellement à 14, rue du Père Raphaël, L-2413 Luxembourg, en remplacement de Patrick Hames dont le mandat est venu à expiration, pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hans Duijst
- Monsieur Michel Molitor
- Monsieur Jean-Paul Van Avermaet
- Monsieur Marc Willems
- Madame Anne Perino

Le mandat de l'ensemble des membres du conseil va jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Par résolution adoptée par le conseil de gérance de G4S SECURITY SOLUTIONS S.à r.l. en date du 27 Mai 2013:

- Le conseil de gérance de la Société décide de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Marc Willems, né le 23 mai 1963 à Wilrijk (Belgique) et domicilié professionnellement à 14, rue du Père Raphaël, L-2413 Luxembourg, qui devient ainsi Gérant-délégué de la Société, avec effet au 27 Mai 2013 et pour un mandat allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant pour objet d'approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2013.

- Le conseil de gérance maintient le mandat de gérant-délégué de Madame Anne Perino jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant pour objet d'approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2013.

Les gérants-délégués de la société sont désormais:

- Monsieur Marc Willems
- Madame Anne Perino

Monsieur Rainer Klinkner ne fait plus partie de la société.

Luxembourg le 20 Juin 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013082554/32.

(130102197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 20 juin 2013 que les personnes suivantes ont démissionné a, avec effet au 20 juin 2013, de leur fonction de gérant de la Société:

- Madame Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergish Gladbach, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Fadhel Abdulbaqi Abu Alhasan AlQaed Al Ali, né le 2 mai 1964 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle à Fadhel A Baqi Abu Al Hassan's Villa, NR.P.S/STN. 1198 (Villa), 263-5 Mezhar Area DM. 9, Post Box 2117, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 20 juin 2013, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société;

- Monsieur Guy Priel, né le 18 janvier 1982 en Israël, résidant au 12 Hollo Utca, Hollo 12-14. II/1., 1075, Hongrie,

- Monsieur Paulo Da Costa Magalhaes, né le 24 avril 1981 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gabriel El Rhilani, né le 20 février 1982 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Guy Priel, prénommé,

- Monsieur Paulo Da Costa Magalhaes, prénommé,

- Monsieur Gabriel El Rhilani, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningenberg, le 20 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center-Bloc B

1, Heienhalf

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013082555/35.

(130101872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**Alaskan Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.120.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Alaskan S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) ("Alaskan"); and

2. Capital Investor Jersey Limited, having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST ("CIJL"),

both hereby represented by Manuel MOUGET, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxies-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions which such parties declared to form:

## Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**1. Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established among the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "Alaskan Luxembourg S. C. A."

**2. Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager. The Company may have offices and branches in Luxembourg and abroad.

**3. Art. 3. Corporate objectives.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. - Capital, Shares

**5. Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 32,000 divided into 3,200,000 shares as follows:

- 12,500 Class A Shares,
- 12,500 Class B Shares,
- 12,500 Class C Shares,
- 12,500 Class D Shares,
- 12,500 Class E Shares,
- 12,500 Class F Shares,
- 12,500 Class G Shares,
- 12,500 Class H Shares, and
- 3,100,000 Unlimited Shares,

with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up.

## **6. Art. 6. Authorized share capital.**

6.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at EUR 1,000 (the "Authorized Share Capital"), EUR 500 being reserved for the issuance of Authorized Shares (as defined below) and EUR 500 being reserved for the conversion of Convertible Notes (as defined below).

6.2 The Manager is authorized, during a period starting as from the date of the publication of these Articles and ending 5 (five) years after the date of the publication of these Articles, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital:

(i) 50,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Authorized Shares"); and

(ii) 50,000 Shares (of any classes), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each, which are reserved to the possible conversion of up to 50,000 convertible notes that may be issued by the Company (including the PiK notes issued from time to time, if any), with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) each (collectively referred to as the "Convertible Notes"). For the avoidance of doubt, the Manager is authorized to issue the Convertible Notes, during a 5 (five) years period as indicated above. The conversion of Convertible Notes may occur after the above-mentioned 5 (five) years period.

6.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares and the Convertible Notes to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares and the Convertible Notes is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares and the Convertible Notes will be allocated among the Limited Shareholders, it being understood that any Authorized Shares and/or Convertible Notes issued will have to be fully paid up.

6.4 The Manager is authorized to issue further Authorized Shares and/or Convertible Notes during the period referred to above without the Limited Shareholders having any preferential subscription rights.

6.5 The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares and the Convertible Notes representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Manager.

6.6 The Convertible Notes shall only be issued in registered form. The Convertible Notes may not be converted in bearer form.

## **7. Art. 7. Distribution rights of shares.**

7.1 The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

7.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten percent (10%) of the Company's issued capital.

7.3 To the extent that funds are available at the level of the Company (after deduction of related costs and expenses) for distribution and to the extent permitted by law and in accordance with the Articles, the Shareholders agree that the Company shall allocate the distributable profits in the following order if the decision has been taken to distribute dividends:

7.3.1 first and exclusively to the holders of the First Classes of Shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the par value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

7.3.2 provided that all the Limited Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Limited Shareholders hold at least one (1) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong to.

7.4 Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

## **8. Art. 8. Form of Shares.** The Shares are and shall remain in registered form.

The Company shall keep a share register at its registered office (the "Register").

## **9. Art. 9. Repurchase of shares.**

9.1 The Company may redeem its Shares in accordance with the Law and these Articles.

9.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the Manager shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to request the Manager to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the Manager as the case may be, specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date"). Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 9.2 shall entitle its holder to a pro rata

portion of the Repurchase Price. For the avoidance of doubt, the Manager's consent is required for the repurchase of the Last Class of Shares.

9.3 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a new issue of shares or from sums created to available reserves such as the share premium reserve, if any, in compliance with articles 49-8 and 72-1 of the Law.

9.4 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the Manager shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

#### **10. Art. 10. Transfer of shares.**

##### **10.1 Restrictions on Transfer**

Each Shareholder agrees that it will not sell, assign or transfer any of its Shares other than in accordance with this Article 10. Any transfer shall be notified to the Company in accordance with the Law.

##### **10.2 Pre-emption right**

10.2.1 Should any of the Shareholders ("Transferring Shareholder") wish to sell part or all of its Shares to one or more potential buyers ("Buyer") in exchange of cash, it shall give the Manager the right to exercise its Pre-Emption Right pursuant to this Article 10. 2 of the Articles.

10.2.2 Before transferring any of its Shares, the Transferring Shareholder shall give a notice to the Manager, specifying the name of the Buyer, the number of Shares it intends to sell ("Sold Shares") and the price per each Share ("Offer Notice"), it being understood that any other term or condition included in the Offer Notice shall not apply to the Manager.

10.2.3 The Manager shall be entitled to exercise the right to purchase from the Transferring Shareholder its Sold Shares at the price per each Sold Share set out in the Offer Notice ("Pre-Emption Right") by serving a written notice to the Transferring Shareholder within 15 (fifteen) Working Days from the receipt of the Offer Notice ("Period").

"Working Days" means for the purpose of this Article, any day, other than Saturday and Sunday, in which the banks are open in the city of Luxembourg.

10.2.4 If the Manager has not exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall be allowed to transfer to the Buyer the Sold Shares, at the terms set out in the Offer Notice, within 30 (thirty) days starting from the end of the Period.

10.2.5 If the Manager has exercised the Pre-Emption Right within the Period, the Transferring Shareholder shall sell to the Manager, which shall purchase from the Transferring Shareholder, the Sold Shares at the price set out in the Offer Notice within 30 (thirty) days starting from the end of the Period.

10.2.6 For the avoidance of doubt, the Manager may subrogate any individual persons or legal entities in its rights and obligations mentioned in Article 10. 2. 5.

10.2.7 The provisions set out in this Article 10.2 of the Articles shall not apply to the transfers of Shares to any Affiliate or Family Member of the Transferring Shareholder (the "Authorised Transferee").

##### **10.3 Transfers to Authorised Transferee**

A sale and assignment or a transfer by a Transferring Shareholder of its Shares to its Authorised Transferee shall comply with the following provisions:

(a) the Transferring Shareholder remains jointly and severally liable with the Authorised Transferee for any and all remaining obligations relating at such time to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferor Shareholder; the Transferring Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees to the Company, and the Manager, (as applicable) in a form satisfactory to the Manager, the due and timely performance by the Authorised Transferee of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Authorised Transferee (whether assumed from the Transferring Shareholder, or incurred by the Authorised Transferee), and shall indemnify and hold the Company and the Manager (as applicable) harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(b) in the event the Authorised Transferee ceases to be an Affiliate of the Transferring Shareholder, the Authorised Transferee shall within 30 (thirty) days of the date it ceased to be an Affiliate of the Transferring Shareholder sell, assign or transfer such Shares back to the Transferring Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this article; and

(c) the Authorised Transferee assumes any and all remaining obligations at such time relating to its position as a subscriber for or holder of Shares of the Transferring Shareholder.

### **Chapter III. Management - Supervisory committee**

#### **11. Art. 11. Management.**

11.1 The Company shall be managed by the Manager in its capacity as sole general partner ("associé-commandite") of the Company. The appointed Manager is Alaskan S.a r.l.

11.2 In case of removal of the Manager the Company shall be dissolved.

11.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**12. Art. 12. Powers of the manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

**13. Art. 13. Liability of the manager and of the shareholders.** The Manager shall be liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium (if any) paid for each Share they hold in the Company.

**14. Art. 14. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

**15. Art. 15. Dissolution - Incapacity of the manager.** In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company shall not be dissolved.

In that event the Supervisory Committee shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

Within 15 (fifteen) days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by Article 22 of these Articles.

The administrators' duties will consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new managers.

**16. Art. 16. Supervisory committee.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Committee composed of not less than 3 (three) members, who need not be Shareholders.

For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Committee shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

Further, the Supervisory Committee shall advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

The members of the Supervisory Committee shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

The members of the Supervisory Committee shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Committee.

**17. Art. 17. Election.** The members of the Supervisory Committee will be elected by the Shareholders from a list of 5 (five) candidates to be proposed by the Manager. The Shareholders will determine their number, for a period not exceeding 6 (six) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Committee falling below 3 (three), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Committee are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Committee, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

**18. Art. 18. Meetings of the supervisory committee.** The Supervisory Committee will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Committee, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Committee.

The Supervisory Committee will meet in Luxembourg upon call by the chairman.

A meeting of the board must be convened if any 2 (two) members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Committee, but in his absence the Supervisory Committee will appoint another member of the Supervisory Committee as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Committee will be given by letter, by telegram or by telefaxed letter to all members at least 5 (five) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Committee by letter, by telegram or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Committee.

Any member of the Supervisory Committee may act at any meeting of the Supervisory Committee by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if a majority of its members are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Committee which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

#### Chapter IV. - General meeting of the shareholders

**19. Art. 19. Powers of the general meeting of the shareholders.** Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of Article 12 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager in compliance with article 111 of the Law.

**20. Art. 20. Annual general meeting.** The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Tuesday of May each year at 2.00pm.

If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following business day at the same hour.

**21. Art. 21. Other general meetings.** The Manager or the Supervisory Committee may convene other general meetings of the Shareholders.

Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

**22. Art. 22. Notice.** The Shareholders shall meet upon notice by the Manager (whether the meeting is at the Manager's or the Limited Shareholders' request), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least 8 (eight) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**23. Art. 23. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by telegram or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least 5 (five) days prior to the date set for the meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares and the pledgor and pledgee of the pledged Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

**24. Art. 24. Proceedings.** The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

**25. Art. 25. Adjournment.** The Manager may forthwith adjourn any general meeting of the Shareholders by four weeks. He must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**26. Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Manager.

When the resolution is likely to affect the rights of one class of Shares, the holders of the relevant class of Shares shall vote in separate class meetings.

**27. Art. 27. Amendment of these articles.** At any general meeting of the Shareholders convened or reconvened in accordance with the law to amend the Articles of the Company, including its corporate objectives clause, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions set forth by Law for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. The meeting may only validly deliberate if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if applicable, the text of the amendments to the objective or to the form of the Company.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened by notices, in accordance with the Articles, and the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

**28. Art. 28. Minutes.** The chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer shall sign the minutes of the general meeting of the Shareholders.

The Manager shall sign copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise.

#### Chapter V. - Financial year

**29. Art. 29. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.

**30. Art. 30. Adoption of financial statements.** As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn in up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation, Indemnification

**31. Art. 31. Dissolution, Liquidation.** Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by Law.

The Manager shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with Article 7. 3. to the holders of the Shares.

#### Chapter VII. - Applicable law

**32. Art. 32. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### Chapter VIII. - Definitions

**33. Art. 33. Definitions.** In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

**Affiliate(s):** means when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by (or is under common control with the specified person) one or more Shareholders; for purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the beneficial owner of 100% of the outstanding voting shares.

**Articles:** means the present articles of association.

**Available Profit:** means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the distributable profit under Luxembourg law which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements

	drawn up by the Manager on the date preceding the Repurchase Date by no longer than one month.
Business Day:	means any day other than a Saturday, Sunday or a day on which commercial banks located in Luxembourg and London are required or authorized to close.
Company:	means Alaskan Luxembourg S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.
Family Member	means, with respect to any Shareholder, the spouse, children and grandchildren of such Shareholder.
First Class of Shares:	means at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares.
Interim Financial Statements:	means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company.
Last Class of Shares:	means the last class of Shares of Limited Shareholders based on alphabetical order which is still in issue at a given moment.
Law:	means the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.
Limited Shareholders:	means the Shareholders of the Company holding either Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares.
Manager:	means Alaskan S.à r. l. , the entity holding the Unlimited Shares (or any assignee).
Repurchase Price:	means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate par value of all the Last Class of Shares to be repurchased.
Shares:	means Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares and Unlimited Shares in the Company.
Shareholders:	means any of the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares or Unlimited Shares of the Company.
Statutory Distributable Profit	means the distributable profits under Luxembourg law after deduction of the dividend provided for in Article 7.3 of the Articles.
Supervisory Committee:	means the board comprising at least 3 (three) statutory auditors responsible for the supervision of the management of the Company.
Unlimited Shares:	the unlimited shares subscribed by the Unlimited Shareholder.
Unlimited Shareholder:	means Alaskan S.à r. l.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

Subscribers	Number of shares in each class								
	A	B	C	D	E	F	G	H	Unlimited Shares
Alaskan .....									3,100,000
CIJL .....	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	

All these Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100 percent) so that the Company' s subscribed and issued share capital of EUR 32,000 is now available to the Company. Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about EUR 1.800.-.

#### *Statement*

The notary declares that she has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

*Extraordinary general meeting*

The parties appearing, representing the totality of the share capital of the Company and considering themselves as duly convened, declare that they are meeting in an Extraordinary General Meeting and take the following resolutions by unanimity.

*First resolution*

The number of the members (commissaires) of the Supervisory Committee is fixed at 4 (four).

The following persons are appointed members of the Supervisory Committee:

1. Mr. Iain Parham, born on 12 September 1957 at Brentwood (United Kingdom), residing professionally at 111 Strand, London WC2R OAG, United Kingdom;
2. Mr. Maarten Ruijs, born on 10 April 1962 at Hampstead (United Kingdom), residing professionally at 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;
3. Mrs. Stella Le Cras, born on 23 July 1965 at St Saviour (Jersey), residing professionally at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
4. Mrs. Marianne Spanos, born on 18 May 1969 at Remscheid (Germany), residing professionally at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders, which will approve the financial statements of the year 2018.

*Second resolution*

The address of the Company is fixed at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Alaskan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés ("Alaskan"); et

2. Capital Investor Jersey Limited, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST ("CIJL"),

ici représentées par Manuel MOUGET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et vont être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties déclarent constituer entre elles:

**Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Raison sociale.** Il est formé par les présentes entre l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires une société en commandite par actions (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La Société adopte la raison sociale "Alaskan Luxembourg S.C.A."

**2. Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant Commandité. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**3. Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport,

de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. - Capital, Actions

**5. Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 32.000 divisé en 3.200.000 actions comme suit:

- 12.500 Actions Ordinaires de Classe A;
- 12.500 Actions Ordinaires de Classe B;
- 12. 500 Actions Ordinaires de Classe C;
- 12. 500 Actions Ordinaires de Classe D;
- 12. 500 Actions Ordinaires de Classe E;
- 12. 500 Actions Ordinaires de Classe F;
- 12.500 Actions Ordinaires de Classe G;
- 12. 500 Actions Ordinaires de Classe H; et
- 3.100.000 Actions de Commandité,

ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées.

**6. Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à EUR 1.000 (le "Capital Autorisé"), EUR 500 étant réservé à l'émission des Actions Autorisées (défini ci-après) et EUR 500 étant réservé pour la conversion des Obligations Convertibles (défini ci-après).

6.2 Le Gérant Commandité est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication de ces Statuts et se terminant 5 (cinq) années après la date de publication de ces Statuts, à émettre en une ou plusieurs fois, à l'intérieur des limites du Capital Autorisé:

(i) 50. 000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0, 01) chacune (dénommées ci-après les "Actions Autorisées"); et

(ii) 50. 000 Actions (de toute catégorie), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0, 01) chacune, qui sont réservées à la conversion potentielle de jusqu'à 50. 000 obligations convertibles pouvant être émises par la Société

(comprenant les PiK notes pouvant être émises de temps à autre), avec une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (dénommées ci-après les "Obligations Convertibles"). Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité est autorisé à émettre les Obligations Convertibles, pendant une période de 5 (cinq) années comme indiqué ci-dessus. La conversion des Obligations Convertibles peut avoir lieu après la période de 5 (cinq) années mentionnée ci-dessus.

6.3 De telles émissions sont souscrites et émises aux conditions fixées par le Gérant Commandité, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, tels que la détermination des conditions des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles à souscrire et émettre, dans quelle mesure la libération des Actions Autorisées et des Obligations Convertibles peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire et comment les Actions Autorisées et les Obligations Convertibles seront réparties entre les Actionnaires Commanditaires, étant entendu que toute Action Autorisée et/ou Obligation Convertible devra être entièrement libérée.

6.4 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions Autorisées et/ou Obligations Convertibles supplémentaires pendant la période visée ci-dessus sans que les Actionnaires Commanditaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

6.5 Le Gérant Commandité peut déléguer à tout directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée de la Société pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des Actions Autorisées et Obligations Convertibles représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant Commandité aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

6.6 Les Obligations Convertibles seront uniquement émises sous forme nominative. Les Obligations Convertibles ne peuvent être converties en titre au porteur.

#### **7. Art. 7. Droits de distribution.**

7.1 Les profits non-consolidés et audités d'un exercice social, après déduction des frais opérationnels, charges et dépréciations constitue le bénéfice net de la Société par rapport à cette période.

7.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net ainsi déterminé qui seront alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire au moment où la réserve légale sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

7.3 Dans la mesure où des fonds susceptibles d'être distribués sont à la disposition de la Société (après déduction faite des frais y relatifs), dans les limites tracées par la loi et conformément aux présents Statuts, les Actionnaires acceptent que la Société distribuera les profits distribuables comme suit s'il a été décidé de distribuer des dividendes:

7.3.1 premièrement et exclusivement aux détenteurs d'Actions de Première Classe un montant allant jusqu'à zéro cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Actions de Première Classe pour l'année comptable entière payable au prorata du temps écoulé; ensuite

7.3.2 à la condition que tous les Actionnaires Commanditaires détiennent au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Profit Légalelement Distribuable sera alloué aux détenteurs des Actions de Dernière Classe. Dans l'hypothèse où au moment d'une déclaration de dividende tous les Actionnaires Commanditaires ne détiendraient pas au moins une (1) Action dans les Actions de Dernière Classe, tout Profit Légalelement Distribuable sera alloué au pro rata des détenteurs de toutes les Actions, sans prendre en compte à quelle classe les Actions appartiennent.

7.4 Le Gérant Commandité pourra prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires conformément à la Loi.

#### **8. Art. 8. Forme des actions.** Les Actions sont et resteront nominatives.

La Société maintiendra un registre d'actions à son siège social (le «Registre»).

#### **9. Art. 9. Rachat d'actions.**

9.1 La Société peut racheter ses Actions en conformité avec la Loi et ses Statuts.

9.2 De plus, sous réserve des dispositions légales luxembourgeoise applicables, le Gérant C o m m a n d i t é pourra, et les détenteurs des Actions de Dernière Classe pourront demander au Gérant Commandité de racheter l'intégralité des Actions de Dernière Classe à tout moment en envoyant un avis aux détenteurs des Actions de Dernière Classe ou au Gérant Commandité, le cas échéant, en précisant le nombre d'Actions de Dernière Classe devant être rachetées et la date à laquelle le rachat devra avoir lieu (la «Date de Rachat»). Chaque Action de Dernière Classe rachetée en conformité avec cet Article 9. 2 donne droit à son détenteur à une portion proratisée du Prix de Rachat. Afin d'éviter toute confusion, le consentement du Gérant Commandité est requis pour le rachat des Actions de Dernière Classe.

9.3 Le rachat des Actions de Dernière Classe ne peut avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du capital social souscrit additionné aux réserves ne pouvant être distribuées selon la loi ou les Statuts. Le rachat ne peut donc avoir lieu uniquement en utilisant les sommes provenant de profits, d'une émission de nouvelles actions ou des sommes créées sur des réserves disponibles tel que le compte de prime d'émission, s'il en existe un, en conformité avec les articles 49-8 et 72-1 de la Loi.

9.4 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant Commandité prendra toutes les mesures nécessaires, notamment mais ne se limitant pas uniquement à convoquer une Assemblée Générale afin de réduire le capital social par l'annulation des Actions de Dernière Classe ayant été rachetées.

#### **10. Art. 10. Transfert d'actions.**

##### 10.1 Restrictions au Transfert

Chaque Actionnaire consent à ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions autrement qu'en conformité avec cet Article 10. Tout transfert sera notifié à la Société en conformité avec la Loi.

##### 10.2 Droit de Prémption

10.2.1 Dans le cas où l'un des Actionnaires («Actionnaire Cédant») souhaite vendre tout ou partie de ses Actions à un ou plusieurs acheteurs («Acheteur») en contrepartie d'un apport en espèce, il donnera au Gérant Commandité le droit d'exercer son Droit de Prémption conformément aux dispositions de l'Article 10.2 des Statuts.

10.2.2 Avant de transférer toute Action, l'Actionnaire Cédant communiquera un avis au Gérant Commandité, indiquant le nom de l'Acheteur, le nombre d'Actions qu'il compte vendre («Actions Vendues») et le prix pour chaque Action («Offre Notifiée»), étant entendu que tout autre terme ou condition comprise dans l'Offre Notifiée ne s'appliquera pas au Gérant Commandité.

10.2.3 Le Gérant Commandité sera autorisé à exercer le droit d'acheter à l'Actionnaire Cédant ses Actions Vendues à un prix pour chaque Action Vendue équivalent à celui mentionné dans l'Offre Notifiée («Droit de Prémption») en communiquant un avis écrit à l'Actionnaire Cédant sous 15 (quinze) Jours Ouvrés à partir de la réception de l'Offre Notifiée («Période»).

"Jours Ouvrés" signifie pour les besoins de cet Article, chaque jour, autre qu'un samedi ou dimanche, pendant lequel les banques sont ouvertes à Luxembourg.

10.2.4 Si le Gérant Commandité n'a pas exercé son Droit de Prémption pendant la Période, l'Actionnaire Cédant sera autorisé à transférer à l'Acheteur les Actions Vendues, selon les termes mentionnés dans l'Offre Notifiée, sous 30 (trente) Jours Ouvrés commençant à partir de la fin de la Période.

10.2.5 Si le Gérant Commandité a exercé son Droit de Prémption pendant la Période, l'Actionnaire Cédant vendra au Gérant Commandité, qui devra acheter à l'Actionnaire Cédant, les Actions Vendues au prix mentionné dans l'Offre Notifiée sous 30 (trente) Jours Ouvrés commençant à partir de la fin de la Période.

10.2.6 Afin d'éviter toute confusion, le Gérant Commandité peut subroger toute personne physique ou morale dans ses droits et obligations mentionnées à l'Article 10. 2. 5.

10.2.7 Les dispositions prévues à cet Article 10.2 des Statuts ne s'appliqueront pas aux transferts d'Actions à tout Affilié ou Membre de la Famille de l'Actionnaire Cédant (le «Cessionnaire Autorisé»).

##### 10.3 Transferts à un Cessionnaire Autorisé

Une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire Cédant de ses Actions à son Cessionnaire Autorisé devra répondre aux conditions suivantes:

(a) l'Actionnaire Cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire Autorisé pour toutes obligations de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions; l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et au Gérant Commandité (si applicable), dans une forme satisfaisant le Gérant Commandité, l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire Autorisé de toutes obligations restantes du Cessionnaire Autorisé en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (peu importe que ces obligations aient été souscrites par l'Actionnaire Cédant ou encourues par le Cessionnaire Autorisé), et il tiendra quitte et indemne la Société et le Gérant Commandité (si applicable), sous réserve des dispositions légales applicables,

(b) au cas où le Cessionnaire Autorisé cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, le Cessionnaire Autorisé re-vendra, recèdera ou retransférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, endéans les 30 (trente) Jours Ouvrés qui suivent la date à laquelle il cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, aux mêmes conditions telles que définies dans cet Article, et

(c) le Cessionnaire Autorisé assume toutes les obligations de l'Actionnaire Cédant restantes à ce moment en relation avec sa position de souscripteur et porteur d'Actions de l'Actionnaire Cédant.

### **Chapitre III. - Gestion et Conseil de surveillance**

#### **11. Art. 11. Gestion.**

11.1 La Société sera gérée par le Gérant Commandité, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société. Le Gérant Commandité nommé est Alaskan S.à r.l.

11.2 La Société sera dissoute pour cause de renvoi du Gérant Commandité.

11.3 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**12. Art. 12. Pouvoirs du gérant commandité.** Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant Commandité.

**13. Art. 13. Responsabilité du gérant commandite et des actionnaires.** Le Gérant Commandité est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission (s'il en existe une) payées pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

**14. Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant Commandité.

**15. Art. 15. Dissolution - Incapacité du gérant commandite.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour toute autre raison le Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de (15) quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'Article 22 des présents Statuts.

Les devoirs des administrateurs consisteront à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse et nomme un ou plusieurs nouveaux gérant(s) commandité(s).

**16. Art. 16. Conseil de surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins 3 (trois) membres, Actionnaires ou non.

Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

En outre, le Conseil de Surveillance conseillera le Gérant Commandité sur les affaires que le Gérant Commandité lui soumettra.

Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance ne seront pas rémunérés pour leurs fonctions dans le Conseil de Surveillance.

**17. Art. 17. Election.** Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires sur une liste de 5 (cinq) candidats présentée par le Gérant Commandité. Les Actionnaires détermineront leur nombre, pour une Période ne dépassant pas 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en-dessous de 3 (trois), le Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au(x) remplacement(s).

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

**18. Art. 18. Réunions du conseil de surveillance.** Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira à Luxembourg sur la convocation du président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si 2 (deux) membres le demandant.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil de Surveillance pour présider la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins 5 (cinq) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation: La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence dans le cadre de ce paragraphe sera définitive et souveraine.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**19. Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'Article 12 et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant Commandité d'après les présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale sans l'accord du Gérant Commandité en conformité avec l'article 111 de la Loi.

**20. Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier mardi de mai de chaque année à 14h00.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**21. Art. 21. Autres assemblées générales.** Le Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**22. Art. 22. Convocation des assemblées générales.** Les Actionnaires sont convoqués par une convocation du Gérant Commandité (à la fois lorsque l'assemblée a été convoquée sur demande du Gérant Commandité ou des Actionnaires Commanditaires) indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**23. Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant Commandité pourrait exiger.

Le Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins 5 (cinq) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'Actions, les donneurs de gages et les bénéficiaires de gages d'Actions peuvent seulement désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**24. Art. 24. Déroulement.** L'assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Gérant Commandité ou par toute personne désignée par le Gérant Commandité.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ces personnes forment le conseil de l'assemblée générale des Actionnaires.

**25. Art. 25. Ajournement.** Le Gérant Commandité peut sur-le-champ reporter toute assemblée générale des Actionnaires de quatre semaines. Il est tenu de la reporter si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le requièrent.

Toute résolution adoptée préalablement à cet ajournement est automatiquement annulée.

L'assemblée générale des Actionnaires reportée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et procurations déposées en bonne et due forme pour la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**26. Art. 26. Vote.** Une liste des présences, indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles le vote est émis, est signée par chacun des Actionnaires ou par leur mandataire préalablement au commencement de la tenue de l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points compris dans l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Le vote est effectué par levée des mains ou par appel tournant, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide par une majorité simple d'adopter une autre méthode de vote.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votant, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Lorsqu'une résolution est susceptible d'affecter les droits d'une catégorie d'Actions, les détenteurs de la catégorie d'Actions concernée émettront leur voix dans une assemblée distincte.

**27. Art. 27. Modification des présents statuts.** Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée ou reconvoquée en conformité avec la loi afin de modifier les Statuts de la Société, y compris la clause relative à l'objet social, ou afin de délibérer sur des questions pour lesquelles la Loi renvoie aux conditions énumérées par la Loi pour la modification des Statuts, au moins la moitié des Actions émises et restantes devront être présentes. L'assemblée ne peut valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications statutaires prévues et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen de convocations écrites, conformément aux Statuts et à la Loi. Chaque convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital social représentée.

Les résolutions doivent être adoptées, dans les deux assemblées, par au moins deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune résolution ne peut être valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant Commandité.

**28. Art. 28. Résolutions.** Le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur signent les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires.

Le Gérant Commandité signe les copies et extraits des résolutions devant être produites dans une procédure judiciaire ou de toute autre manière.

## Chapitre V. - Exercice social

**29. Art. 29. Exercice social.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**30. Art. 30. Adoption des comptes annuels.** À la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant Commandité remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités relatifs à l'année sociale précédente et établis conformément aux dispositions de la Loi.

Ces comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires examine et, le cas échéant, adopte les comptes annuels.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation, Dédommagement

**31. Art. 31. Dissolution, Liquidation.** Sous réserve d'une proposition par le Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée sous les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi n'en dispose autrement.

Le Gérant Commandité doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

Au cas où la Société est dissoute, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

Suite au paiement de toutes les dettes de et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en application de l'Article 7. 3. aux détenteurs des Actions.

## Chapitre VII. - Loi applicable

**32. Art. 32. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Chapitre VIII. - Définitions

**33. Art. 33. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes qui suivent ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

Actions: désigne les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Actions Ordinaires de Classe C, les Actions Ordinaires de Classe D, les Actions Ordinaires de

	Classe E, les Actions Ordinaires de Classe F, les Actions Ordinaires de Classe G, les Actions Ordinaires de Classe H et les Actions de Commandité dans la Société.
Actions de Dernière Classe:	désigne la Dernière classe d'Actions d'Actionnaire Commanditaire toujours émises à un moment donné, selon l'ordre alphabétique.
Actions de Première Classe:	désigne à un moment déterminé, les classe(s) d'Actions toujours émises, autres que les Actions de Dernière Classe.
Actions de Commandité:	désigne les actions souscrites par l'Actionnaire Commandité.
Affilié(s):	désigne, lorsque utilisé en rapport avec une personne déterminée, toute personne qui directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlée par (ou fait l'objet d'un contrôle commun avec la personne déterminée) un ou plusieurs Actionnaires; pour les besoins de cette définition, une personne est réputée contrôler une entité dont il ou elle est le bénéficiaire économique de 100% des actions émises avec droit de vote.
Actionnaires:	désigne tout détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, d'Actions Ordinaires de Classe C, d'Actions Ordinaires de Classe D, d'Actions Ordinaires de Classe E, d'Actions Ordinaires de Classe F, d'Actions Ordinaires de Classe G ou d'Actions de Commandité dans la Société.
Actionnaire Commandité:	désigne Alaskan S.à r. l.
Actionnaires Commanditaires:	désigne les Actionnaires de la Société détenant soit des Actions Ordinaires de Classe A, soit des Actions Ordinaires de Classe B, soit des Actions Ordinaires de Classe C, soit des Actions Ordinaires de Classe D, soit des Actions Ordinaires de Classe E, soit des Actions Ordinaires de Classe F, soit des Actions Ordinaires de Classe G, soit des Actions Ordinaires de Classe H.
Comptes Intérimaires:	désigne les comptes intérimaires, le compte de profit et de pertes ainsi que les annexes jointes de la Société.
Conseil de Surveillance:	désigne le conseil comprenant au moins 3 (trois) commissaires responsables de la surveillance de la gestion de la Société.
Gérant Commandité:	désigne Alaskan S.à r. l. , l'entité détenant les Actions de Commandité (ou tout cessionnaire).
Jour Ouvrable:	désigne tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour pendant lequel les banques situées au Luxembourg ou à Londres ont le droit ou l'obligation de fermer.
Loi:	désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Membre de la Famille:	signifie, en relation avec un Actionnaire, l'époux/l'épouse, les enfants et les petits-enfants d'un tel Actionnaire.
Prix de Rachat:	désigne la somme du Profit Disponible de la Société additionné à la valeur globale de toutes les Actions de Dernière Classe devant être rachetées.
Profit Disponible:	désigne pour les besoins du calcul du Prix de Rachat, les profits distribuables selon la loi luxembourgeoise qui seront déterminés sur base des Comptes Intérimaires établis par le Gérant Commandité à la date précédant la Date de Rachat de pas plus d'un mois.
Profit Légalement Distribuable:	désigne les profits distribuables selon la loi luxembourgeoise après déduction du dividende prévu à l'Article 7.3 des Statuts.
Société:	désigne Alaskan Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.
Statuts:	désigne les présents statuts.

#### Souscription - Libération

Les Statuts ayant été rédigés par les parties comparantes, ces parties comparantes ont souscrit au nombre d'actions mentionnés ci-après:

Souscripteurs	Nombre d'actions dans chaque classe								Actions en Commandite
	A	B	C	D	E	F	G	H	
Alaskan .....									3,100,000
CIJL .....	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	12,500	

Toutes ces Actions ont été libérées à hauteur de 100% (100 pourcents) de sorte que le capital social émis et souscrit de la Société de EUR 32.000 est maintenant à la libre disposition de la Société. La preuve de l'existence de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

91651

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800.-.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié le respect des conditions énumérées à l'article 26 de la loi relative aux sociétés commerciales et il déclare expressément que ces conditions sont remplies.

*Disposition provisoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Le nombre des membres (commissaires) du Conseil de Surveillance est fixé à 4 (quatre).

Sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

1. Monsieur Iain Parham, né le 12 septembre 1957 à Brentwood (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 111 Strand, London WC2R OAG, Royaume-Uni;

2. Monsieur Maarten Ruijs, né le 10 avril 1962 à Hampstead (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 901-3, ICBC Tower, 3 Garden Road, Central, Hong Kong;

3. Madame Stella Le Cras, née le 23 juillet 1965 à St Saviour (Jersey), demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

4. Madame Marianne Spanos, née le 18 mai 1969 à Remscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Leur mandat expire lors de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2018.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Langue prédominante*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 juin 2013. Relation: RED/2013/995. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013082952/883.

(130102345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**eComSolutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 144.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013082944/10.

(130103176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**mailworXs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 113.623.

Es wurde festgestellt, dass:

- Mit Wirkung zum 30.04.2010 Herr Dr. Jochen GUTBROD sein Amt als Geschäftsführer niedergelegt hat.
- Mit Wirkung zum 31.12.2012 Herr Marc ZEIMETZ sein Amt als Geschäftsführer niedergelegt hat.

*Gesellschafter:*

Georg von Holtzbrinck GmbH & Co. KG

Référence de publication: 2013082945/12.

(130102755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Velvet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 15, rue Orphée Bernard.  
R.C.S. Luxembourg B 171.505.

Madame Tamara DEBANCK a démissionnée de son mandat de gérante administrative de la Société avec effet à partir du 5 juin 2013.

Sa démission a été reconnue par une résolution de l'associé unique de la Société, prise le 7 juin 2013.

«L'Associé Unique décide de reconnaître la démission de Madame Tamara DEBANCK de son mandat de gérante administrative, intervenue en vertu d'un courrier du 30 mai 2013 adressé à la Société et qui prend effet en date de la signature des présentes.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082941/16.

(130102288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Advanced Network Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.707.

En date du 5 mai 2012, la société de droit belge KITES S.A. en liquidation, avec siège social à B-1050 Ixelles, 11, Avenue François Roffiaen (Belgique), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 0434.836.350, a cédé ses 500 (cinq cents) parts sociales de la société Advanced Network Solutions S.à r.l., représentant 50% du capital de la prédite société, à Monsieur Benoît del MARMOL, administrateur de sociétés, né à Leuven le 28 février 1958, demeurant à B-3080 Tervuren, Hertogenweg 10 (Belgique). Par conséquent, Monsieur Benoît del MARMOL est devenu l'associé unique de la société Advanced Network Solutions S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean Reuter

*Mandataire*

Référence de publication: 2013082951/16.

(130102784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**All Seasons Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 167.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013082955/11.

(130102880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013082954/12.

(130102788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Velvet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 15, rue Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 171.505.

Il est porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé, ayant pris effet en date du 5 juin 2013, Madame Tamara DEBANCK, née à Dudelange, le 13 décembre 1986, demeurant à L-3490 Dudelange, 10, rue Jean Jaurès, a cédé les 50 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune qu'elle détenait dans la société VELVET S.à r.l. à Madame Julie-Anne GRETSCH, commerçante, née Luxembourg, le 31 août 1988, demeurant à L-3432 Dudelange, 15, rue Orphée Bernard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082940/15.

(130102288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

---

**Furnitures Trading S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.211.

La société HMS FIDUCIAIRE Sàrl, représentée par son gérant Monsieur Laurent STEVELER, ayant son siège social à L-9647 DONCOLS, Bohey 36 nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société FURNITURES TRADING SA immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B108.211

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société.

La fin de ce mandat prend effet avec l'exécution de la mission afférente aux comptes clôturés le 31 décembre 2011, dont le rapport a été établi le 3 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS FIDUCIAIRE Sàrl

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2013083228/16.

(130103061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Golding Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.175.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2013*

Die Generalversammlung bestellt den zugelassenen Wirtschaftsprüfer PricewaterhouseCoopers Société coopérative mit Sitz in L-1014 Luxembourg zum réviseur d'entreprises agréé der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, das am 31. Dezember 2013 endet. Das Mandat des réviseur d'entreprises agréé endet mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Luxemburg, den 25. Juni 2013.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013083234/15.

(130102791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.972.

—  
EXTRAIT

1. En date du 21 juin 2013, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 12,500 parts à The Trust Company Limited as custodian for Goodman Europe Development Pty Limited as trustee for Goodman Europe Development Trust, the trustee ayant son siège social au Level 17, 60 Castlereagh Street, Sydney, NSW 2000 Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013083235/16.

(130102727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**FREIF Demex Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.016.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of May,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FREIF Demex Holdings, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 33,000, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 176.016 (the "Company").

There appeared,

FREIF Demex Holdings Limited, an exempted company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Interstrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under number 275482 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 33,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Subscription and payment of new shares and the global share premium attached thereto;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 68,509 (sixty eight thousand five hundred and nine US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 33,000 (thirty three thousand US Dollars) to USD 101,509 (one hundred one thousand five hundred and nine US Dollars) by the issuance of the following shares:

- 6,850 Class A Shares;
- 6,851 Class B Shares;
- 6,851 Class C Shares;
- 6,851 Class D Shares;
- 6,851 Class E Shares;
- 6,851 Class F Shares;
- 6,851 Class G Shares;
- 6,851 Class H Shares;
- 6,851 Class I Shares; and
- 6,851 Class J Shares,

(the "New Shares"), with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), fully paid-up and subject to the payment of a global share premium amounting to USD 32,431,491 (thirty-two million four hundred thirty one thousand four hundred ninety one US Dollars) (the "Increase of Capital").

#### *Second resolution*

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder against FR Inversiones Eólicas 1, S. de R.L. de C.V. and FR Inversiones Eólicas 5, S.A. de C.V., SOFOM, E.N.R. and of an aggregate amount of USD 32,500,000 (thirty-two million five hundred thousand US Dollars) (the "Receivables").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 32,500,000 (thirty-two million five hundred thousand US Dollars) by subscribing the New Shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and paying a global share premium of an amount of USD 32,431,491 (thirty-two million four hundred thirty one thousand four hundred ninety one US Dollars) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "premium issuance" as share premium by way of contribution of the Receivables.

#### *Evaluation*

The value of the Receivables is set at USD 32,500,000 (thirty-two million five hundred thousand US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

FREIF Demex Holdings Limited, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivables are certain, valid and payable;
- (ii) FREIF Demex Holdings Limited is the sole legal owner of the Receivables;
- (iii) the Receivables are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivables are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivables are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivables; and
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Receivables required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

Hille-Paul Schut, Neela Gungapersad, John Richard Barry and Eduard Benjamin Fidler acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivables, and confirm the validity of the subscription and payment.

### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:"

**Art. 6. Capital.** The Company's initial share capital is set at USD 101,509 (one hundred one thousand five hundred and nine US Dollars) divided into:

- 10,150 (ten thousand one hundred and fifty US Dollars) class A shares (the "Class A Shares");
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class B shares (the "Class B Shares");
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class C shares (the "Class C Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class D shares (the "Class D Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class E shares (the "Class E Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class F shares (the "Class F Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class G shares (the "Class G Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class H shares (the "Class H Shares);
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class I shares (the "Class I Shares); and
- 10,151 (ten thousand one hundred and fifty one US Dollars) class J shares (the "Class J Shares" and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the "Shares);

All these 101,509 (one hundred one thousand five hundred and nine) issued and outstanding shares have a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Additional paid-in capital without issuance of shares can be recorded as capital contribution as well as by a resolution taken by a majority vote of the shareholders."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The contribution in kind is valued at EUR 25,280,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FREIF Demex Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, avec un capital social de 33.000 USD, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.016 (la «Société»).

A comparu,

FREIF Demex Holdings Limited, une société exemptée dûment enregistrée et existant valablement selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, enregistrée auprès du "Registrar of the Cayman Islands" sous le numéro 275482 (l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 33.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Augmentation du capital social de la Société;
- 2) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission attachée;
- 3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter de tels actes; et
- 4) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 68.509 USD (soixante-huit mille cinq cent neuf US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 33.000 USD (trente-trois mille US Dollars) à 101.509 USD (cent un mille cinq cent neuf US Dollars) par l'émission des parts sociales suivantes:

- 6.850 Parts de Classe A;
- 6.851 Parts de Classe B;
- 6.851 Parts de Classe C;
- 6.851 Parts de Classe D;
- 6.851 Parts de Classe E;
- 6.851 Parts de Classe F;
- 6.851 Parts de Classe G;
- 6.851 Parts de Classe H;
- 6.851 Parts de Classe I; et
- 6.851 Parts de Classe J

(les «Nouvelles Parts»), ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, étant entièrement libérées et moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 32.431.491 USD (trente-deux millions quatre cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-onze US Dollars) (l'«Augmentation de Capital»).

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription de l'Associé Unique à l'Augmentation de Capital par un apport en nature consistant en plusieurs créances détenue par l'Associé Unique à l'encontre de FR Inversiones Eòlicas 1, S. de R.L. de C.V. et de FR Inversiones Eòlicas 5, S.A. de C.V., SOFOM, E.N.R. d'un montant total de 32.500.000 USD (trente-deux millions cinq cent mille US Dollars) (les «Créances»).

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée jusqu'à un montant de 32.500.000 USD (trente-deux millions cinq cent mille US Dollars) en souscrivant aux Nouvelles Parts et moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de 32.431.491 USD (trente-deux millions quatre cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-onze US Dollars) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, le tout étant payé par l'apport des Créances.

*Evaluation*

La valeur de la Créance a été fixée à 32.500.000 USD (trente-deux millions cinq cent mille US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

*Mise en œuvre effective de l'apport*

FREIF Demex Holdings Limited, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Créances sont certaines, liquides et exigibles;
- (ii) il est seul propriétaire des Créances;
- (iii) les Créances sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Créances ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) les Créances sont librement transférables, avec tous les droits y attachés; et

(vi) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Créances; et

(vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Créances requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Hille-Paul Schut, Neela Gungapersad, John Richard Barry et Eduard Benjamin Fidler, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Max Mayer en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 101.509 USD (cent un mille cinq cent neuf US Dollars), divisé en:

- 10.150 (dix mille cent cinquante) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) de parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe F (les «Parts de Classe F»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe G (les «Parts de Classe G»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe H (les «Parts de Classe H»);
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe I (les «Parts de Classe I»); et
- 10.151 (dix mille cent cinquante et un) parts sociales de classe J (les «Parts de Classe J») et avec les Parts de Classe A, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E, les Parts de Classe F, les Parts de Classe G, les Parts de Classe H et les Parts de Classe I, les «Parts»;

Toutes ces 101.509 (cent un mille cinq cent neuf) parts sociales émises ont une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont entièrement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

L'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres peut aussi être enregistré en tant qu'apport de capital par une résolution prise par un vote majoritaire des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évaluée à environ 6.800,- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 25.280.200,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présente

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.*

Référence de publication: 2013083226/239.

(130102486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Goodman Midnight Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 176.971.

—  
EXTRAIT

En date du 24 juin 2013, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 12,500 parts à Goodman Logistics (HK) Limited ayant son siège social sis Suite 2008, Three Pacific Place, 1 Queen's, Road East, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2013083236/15.

(130102726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**GemeloLux SICAV - FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 157.452.

—  
*Auszug aus der Verwaltungsratssitzung der GemeloLux SICAV-FIS vom 4. Juni 2013*

Der Verwaltungsrat bestimmt einstimmig Herrn Horst Baumann zum Verwaltungsratsvorsitzenden bis zur Ordentlichen Generalversammlung 2016.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Herr Horst Baumann (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Herr Dr. Bernhard Engelbrecht (Verwaltungsratsmitglied)
- Herr Klaus-Joachim Krauth (Verwaltungsratsmitglied)

Die korrekte Schreibweise des Vornamens des Verwaltungsratsmitgliedes Dr. Engelbrecht lautet Bernhard. (Wie oben angegeben)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Juni 2013.

*Für die GemeloLux SICAV-FIS*

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013083231/21.

(130103021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Jacquet International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.219.

—  
Société constituée le 28 octobre 1994 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 60 du 7 février 1995.

Les statuts furent modifiés par Me Reginald Neuman le 26 octobre 1995 (Mém C n° 13 du 9.01.96), le 13 décembre 1996 (Mem C no 135 du 20.03.97) et le 24 mai 2000 (Mem C no 735 du 6.10.2000).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 4 juin 2013 que:

l'Administrateur Monsieur Eric Jacquet, demeurant 7, rue Michel Jacquet, F- 69800 Saint-Priest est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013083308/18.

(130103001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 129.957.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société, extraordinairement le 20 juin 2013*

1) Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur.

2) MAYFAIR TRUST S. à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social actuel au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, a été reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083265/21.

(130103025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Hungaria Baukonzept A.G., Société Anonyme Soparfi.**

**Capital social: EUR 46.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 97.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013083258/11.

(130102646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 148.418.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 14 juin 2013 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013, le Conseil d'Administration se compose de:

- Fabrice Huberty, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 111 Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam, Pays-Bas;
- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Carl Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2013:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2013083257/22.

(130102471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Helena Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083255/10.

(130102929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

**Gaïa Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 151.809.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of May,  
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Gaïa Luxembourg, a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 151.809 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, Groupe Cirque du Soleil Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its address at 8400, 2<sup>o</sup> avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the 50,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it ends on the last Sunday of December.  
As a consequence, the current financial year will end on December 29<sup>th</sup>, 2013.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 16.** The financial year of the Company ends, each year, on the last Sunday of December'.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de mai,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Gaïa Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.809 (la «Société»).

A comparu,

l'actionnaire unique de la Société, Groupe Cirque du Soleil Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son adresse au 8400, 2<sup>o</sup> Avenue, Montréal (Québec) Canada, H1Z 4M6 (l'«Actionnaire Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Actionnaire Unique prie le notaire d'acter que les 50.000 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informée.

L'Actionnaire Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 16 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il se termine le dernier dimanche de décembre. En conséquence, l'exercice social en cours s'achèvera le 29 décembre 2013.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 16 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 16.** L'exercice social de la Société s'achève, chaque année, le dernier dimanche de décembre».

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ EUR 900.-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER .

Enregistré à Grevenmacher, le 10 JUIN 2013. Relation GRE/2013/2312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083230/98.

(130102517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Global Collect Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.405.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083233/10.

(130102272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**Fux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 109.027.

---

Le bilan et l'annexe au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013083229/11.

(130102529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

**GES Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 148.977.

---

Im Jahre zweitausenddreizehn,  
am zehnten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, im Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft „GES Maritime“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 17 rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, welche früher gegründet wurde unter dem Firmennamen „MARELUX SHIPPING“ durch notarielle Urkunde aufgenommen am 7. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 19. November 2009, unter der Nummer 2266 und Seite 108754, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 148 977 (die „Gesellschaft“),

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine notarielle Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 07. Juni 2011, welche Abänderungsurkunde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 06. September 2011, unter der Nummer 2065 und Seite 99109, veröffentlicht wurde.

Die Außerordentliche Generalversammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Sophie ERK, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Brendan D. KLAPP, Angestellter, geschäftsansässig in Beles, Großherzogtum Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zur Stimmenzählerin Frau Pascale BOUGARD, Angestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1) Abänderung der Vertretungsberechtigung der Gesellschaft Dritten gegenüber, insoweit dass in Zukunft die Gesellschaft entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden wird, wenn der Verwaltungsrat aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht oder durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Verwaltungsrat aus einem (1) Mitglied besteht oder innerhalb des Bereiches der täglichen

Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist.

2) Abänderung von Artikel ZWÖLF (12) der Gesellschaftssatzung um dieser Abänderung der Vertretungsbefugnis Rechnung zu tragen.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche dreihundertzwanzig (320) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von ZWEIUNDREISSIGTAUSEND EURO (32.000,- EUR) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschloss die Abänderung der Vertretungsberechtigung der Gesellschaft Dritten gegenüber, insoweit dass zukünftig die Gesellschaft entweder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden wird, wenn der Verwaltungsrat aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht oder durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Verwaltungsrat aus einem (1) Mitglied besteht oder innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist.

#### *Zweiter Beschluss*

In Bezug auf solche Abänderung der Vertretungsbefugnis, beschloss die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre Artikel ZWÖLF (12) der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 12.** „Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden, wenn der Verwaltungsrat aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht oder durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Verwaltungsrat aus einem (1) Mitglied besteht oder innerhalb des Bereiches der täglichen Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift der Person, an welche die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft übertragen worden ist, oder durch die gemeinschaftliche oder die alleinige Unterschrift derjenigen Person(en), denen von dem Verwaltungsrat eine besondere Zeichnungsvollmacht übertragen wurde, aber immer nur im Rahmen dieser besonderen Zeichnungsvollmacht.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Vorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

#### **Folgt die Englische Übersetzung vorstehenden Textes:**

In the year two thousand thirteen,  
on the tenth day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "GES Maritime S.A., a "société anonyme", having its registered office at 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, which was formerly incorporated under the name "MAR-ELUX SHIPPING" by a notarial deed enacted on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 19 November 2009, under number 2266 and page 108754 and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 148 977 (the "Company").

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 07 June 2011, which deed has been regularly published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 06 September 2011, under number 2065 and page 99109.

The Extraordinary General Meeting is opened by Mrs Sophie ERK, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Pascale BOUGARD, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1) To change the powers of representation and binding of the Company towards third parties in so far as henceforth the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board is composed of only one (1) member, or by the single signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management.

2) To amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of the Company's representation powers.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from said attendance list that all three hundred and twenty (320) shares representing the total corporate capital of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the powers of representation and binding of the Company towards third parties in so far as henceforth the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board is composed of only one (1) member, or by the single signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management.

#### *Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's binding powers, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article TWELVE (12) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

**Art. 12.** "The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two (2) directors when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board is composed of only one (1) member, or by the single signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power."

There being no further business, the Meeting is closed.

Whereof the present deed, was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in German, followed by a English version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Gezeichnet: S. ERK, B.D. KLAPP, P. BOUGARD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 13. Juni 2013. Relation: EAC/2013/7677. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013083997/141.

(130103773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

—  
*Extrait de la décision collective tenue en date du 15 mai 2012*

L'associé unique prend acte de la cession de parts intervenue le 15 mai 2012.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- JULA SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-115.187 avec siège social à L-4463 SOLEUVRE 1, rue Prince Jean, détient 600 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013083989/15.

(130103333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HUF 3.600.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GE Holdings Forint Luxembourg S.à.r.l.*

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013083992/13.

(130103760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Glassvision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 176.674.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083976/10.

(130103538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Fruit Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.474.

—  
*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 avril 2013*

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

FRUIT INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013083966/16.

(130103948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083957/22.

(130104122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**FINOINVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083958/12.

(130104123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Fama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 85, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 178.170.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont COMPARU

1) Madame Marianne LUX, indépendante, née à Pétange, le 10 décembre 1964, demeurant à L-4831 Rodange, 351, route de Longwy;

2) Madame Léonie THINNES, vendeuse, née à Esch/Alzette, le 25 août 1954, demeurant à L-1910 Luxembourg, 12, rue Dominique Lang.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elles déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
FAMA S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de vêtements et accessoires en deuxième main.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2 013.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Marianne LUX, prénommée, QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES . . . . .	90
2) Madame Léonie THINNES, prénommée DIX PARTS SOCIALES . . . . .	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement par l'apport en nature d'une partie d'un fonds de commerce situé à Esch/Alzette, 85, rue de l'Alzette, évaluée par les comparantes à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Les comparantes déclarent que le prédit apport est à la disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les comparantes, se considérant comme réunie en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérante technique de la société: Madame Léonie THINNES, prénommée.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Marianne LUX, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4011 Esch/Alzette, 85, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Lux, Thinnes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2013. Relation: EAC/2013/7194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013083941/74.

(130103662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.A.).**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 68, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 175.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013083961/11.

(130104006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Folinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013083962/10.

(130103505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**FP Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 86.654.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2013*

Les actionnaires de la société FP SERVICES S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 avril 2013, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle Kehlen

Pour extrait conforme

Kehlen, le 10/04/2013.

Référence de publication: 2013083963/14.

(130103714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Greenroad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.446.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 juin 2013*

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de l'administrateur unique de la société, à savoir Monsieur Norbert Meisch.

L'assemblée nomme Docteur André MICHELS, né le 16 août 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

L'assemblée prend bonne note du changement d'adresse de siège social du commissaire aux comptes, à savoir:  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. (B131410)  
 44, rue Pasteur  
 L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084008/19.

(130103252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
 R.C.S. Luxembourg B 153.623.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l.*

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013083985/12.

(130104168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Gienah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
 R.C.S. Luxembourg B 166.471.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 17 mai 2013*

- Le Conseil d'Administration a décidé de renouveler pour un an le mandat de Réviseur Indépendant de la société TEAMAUDIT S.A. avec siège social, au 3A, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.852. Son mandat prendra fin le 16 mai 2014.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013083999/14.

(130103517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

**Fintrust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 115.534.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2013 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*1. Administrateurs;*

a) Monsieur Jay H. McDowell, avocat, avec adresse professionnelle à Withers Bergman LLP, 430 Park Avenue, 10<sup>th</sup> Floor, 10022 New York (USA) a été renommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

b) Le mandat d'administrateur de Monsieur Marco Sterzi, comptable, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich n' pas été renouvelé.

c) Les actionnaires décident de continuer les activités avec un seul membre du conseil d'administration comme admis par l'article 51 de la loi du 10 août 1915 lorsque il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique.

*2. Commissaire*

La société Davies Associates Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 50 route d'Esch a été renommé en qualité de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Davies Associates s.à r.l.  
Signature  
Le commissaire

Référence de publication: 2013083959/28.

(130103924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Varenes Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.045.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en date du 18 juin 2013*

*Résolution unique*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 6 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter avec effet au 6 juin 2013 Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013084414/15.

(130103596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Vila Nova Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 10, Waassergaass.

R.C.S. Luxembourg B 178.171.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, carreleur, né à Arazede (Portugal) le 22 avril 1960

demeurant à L-5690 Ellange, 16, route de Mondorf

2.- Madame Marina Sofia DAS NEVES JESUS, vendeuse, née à Arazede/Montemor-O-Velho (Portugal) le 21 juillet 1989,

demeurant à L-5698 Welfrange, 10, Waassergaass

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

VILA NOVA CONSTRUCTIONS S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Welfrange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, prénommé, QUATRE-VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	80
2.- Madame Marina Sofia DAS NEVES JESUS, prénommée, VINGT PARTS SOCIALES . . . . .	20
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Alcides VILA NOVA DE JESUS, prénommé,
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Madame Marina Sofia DAS NEVES JESUS, prénommée,
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-5698 Welfrange, 10, Waassergaass.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Vila Nova de Jesus, Das Neves Jesus Marina Sofia, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 juin 2013. Relation: EAC/2013/7060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013084416/72.

(130103661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

#### **Tribeca First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.634.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Mai 2013*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission d'un administrateur, à savoir:

Monsieur Marc THEISEN, administrateur, née le 05 Novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de nommer un administrateur, à savoir:  
Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, née le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg  
Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 28 Mai 2013*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:  
- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084403/21.

(130103360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**VTC Litho Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.055.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

Il y a lieu de lire comme suit:

En date du 15 janvier 2013, l'Associé Unique de la Société, Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd. a changé sa dénomination sociale de «Vistec Semiconductor Systems Holdings Ltd.» en «VTC Semi Systems Holdings Ltd».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour VTC Litho Holdings S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084422/20.

(130103797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Schëfflenger Globetrotters, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3812 Schifflange, 1, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg F 9.595.

—  
STATUTS

**1. Dénomination - Siège.**

1.1 L'association fondée le 15 février 2013 porte la dénomination  
«Schëfflenger Globetrotters»

1.2 L'association a son siège à:

Restaurant - Pizzeria CHEZ TONI, 1, rue des Artisans, L-3812 Schifflange

**2. But.**

2.1 L'association a pour but toute activité favorisant particulièrement les sports populaires sans caractère compétitif, ni chronométrage, apportant de par la son aide aux efforts faits pour améliorer la santé par des exercices de sport populaire

**3. Composition.**

3.1 L'association se compose de membres, de membres actifs et de membres honoraires. L'assemblée générale pourra, sur proposition du comité, ou de sa propre initiative, et statuant à la majorité des voix, conférer le titre de membre d'honneur à toute personne ayant rendu des services notables à l'association ou à la cause qu'elle poursuit.

**4. Admission - Démission - Cotation.**

4.1 La qualité de membre se perd par démission ou par exclusion.

4.2 Le comité peut prononcer l'exclusion de tout membre qui a gravement manqué aux lois d'honneur, ou qui a causé à l'association un préjudice matériel ou moral. La décision sera prise par le comité à la majorité des deux tiers des voix. L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée aux membres exclus, qui pourra interjeter appel dans la prochaine assemblée générale.

4.3 La cotisation annuelle sera fixée chaque année par l'assemblée générale. Cette dernière déterminera aussi le mode et la date du paiement.

4.4 L'année sociale est celle du calendrier.

## **5. Administration.**

5.1 Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le comité
- c) le collège des commissaires vérificateurs

5.2 L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre.

5.3 Les membres sont convoqués à l'assemblée générale, par invitation indiquant l'ordre du jour, au moins huit jours à l'avance.

5.4 Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité de sa propre initiative ou à la suite d'une demande écrite émanant de la moitié au moins des membres actifs.

5.5 L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts,
- de nommer ou de révoquer les commissaires - vérificateurs,
- d'approuver le budget annuel ainsi que les comptes établis par le comité,
- de fixer les cotisations annuelles,
- de prononcer la dissolution de l'association,
- de prendre toutes les décisions qui dépassent les pouvoirs dévolus légalement ou statutairement au comité.

5.6 L'association est administrée et gérée par un comité. Celui-ci se compose de cinq (5) membres au moins et un maximum de treize (13) membres. Tous les membres sont élus pour une durée de deux ans. Les membres du comité qui sont sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement par le premier suppléant, s'il y en a. Dans le cas contraire, il sera remplacé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Pour la première assemblée générale après l'assemblée constituante, la moitié moins un des membres du comité sera sortante d'office. Pour les élections, la candidature doit être présentée au président par écrit, huit jours avant l'assemblée générale. Les candidats doivent avoir dix-huit (18) ans le jour de l'élection.

5.7 Le comité se réunit sur convocation du président ou de son délégué chaque fois que le réclame l'intérêt de l'association ou que la moitié de ses membres le demandent. Il doit se réunir au moins six fois par an.

5.8 Les décisions du comité seront valables, si la moitié plus un des membres sont présents.

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

5.9 Tous les postes du comité sont honorifiques.

5.10 Le comité désignera parmi les membres du comité le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier.

5.11 L'assemblée générale élira parmi ses membres présents par vote de simple majorité les personnes désignées pour le comité et ça pour une durée de deux ans. Ils (elles) sont rééligibles.

5.12 L'association est engagée, soit par la signature conjointe du président respectivement du trésorier, soit par la signature conjointe de deux membres du comité. Ces derniers engagent l'association dans la limite des pouvoirs qui leur ont été conférés.

5.13 Le comité dresse un bilan de l'année écoulée ainsi que le budget pour l'exercice suivant et chargé de la gestion financière. Il signe les pièces comptables conjointement avec le président ou de son remplaçant.

5.14 L'assemblée générale élit deux commissaires vérificateurs dans les mêmes conditions et pour la durée de deux ans. Les commissaires vérificateurs ont pour mission de contrôler la conformité des comptes présentés par le trésorier et le comité. Le décompte, les livres et les pièces comptables doivent être mis à la disposition des commissaires vérificateurs, quinze jours avant l'assemblée générale annuelle. Les commissaires vérificateurs font rapport de leurs constatations à l'assemblée générale.

## **6. Dissolution.**

6.1 La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'en assemblée générale spécialement convoquée à cette fin. Elle ne pourra être prononcée que si les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés et qu'avec une majorité des deux tiers des voix des membres actifs.

6.2 En cas de dissolution, l'avoir de l'association sera réalisé et le solde sera versé au bureau de bienfaisance de la Commune de Schifflange.

### **7. Autres règlements.**

7.1 Les statuts de la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire, les règlements d'organisations d'activités de sport populaire de la FLMP et de l'IVV (Internationaler Volkssportverband) sont d'application dans tous les cas non prévus par les présents statuts.

7.2 En cas de contestation par suite de traduction, le présent texte fait foi en tant qu'original adopté par l'assemblée générale.

Schifflange, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013084440/88.

(130102816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

---

### **Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

---

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 13 mai 2013*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de BDO Audit S.A., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570.

Son mandat prendra fin en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013084415/16.

(130103516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

### **Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.582.

---

L'an deux mil treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRASYS LUXEMBOURG PSF S.A.", avec siège social à L-8011 Luxembourg, 283 route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.582.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1894 du 16 juillet 2011; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 5 juin 2013.

L'assemblée est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Maître Nicolas HAMEL, Avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, qui exercera également les fonctions de Scrutateur.

Le Président nomme comme Secrétaire Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 600.000,- (six cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 370.100,- (trois cent soixante-dix mille cent euros) à EUR 970.100,- (neuf cent soixante-dix mille cent euros) par création et émission de 6.000,- (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées partiellement à hauteur de 50%.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période de trois ans.

4. Confirmation de la nomination d'un représentant permanent pour les sociétés TRASYS GROUP S.A. et TRIE SPRL, membres du Conseil d'Administration, et confirmation du changement d'adresse de TRIE SPRL.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'Administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 600.000,-(six-cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 370.100,- (trois cent soixante-dix mille cent euros) à un montant de EUR 970.100,- (neuf cent soixante-dix mille cent euros) par la création et l'émission de 6.000 (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution  
Souscription et Libération*

Est intervenue TRASYS GROUP S.A., société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1560 Hoeilaart, Terhulpesteenweg 6C, Belgique, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0881.214910, actionnaire majoritaire, ici représentée par Maître Nicolas HAMEL, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mai 2013, qui déclare souscrire les 6.000 (six mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'augmentation de capital a été libérée moyennant espèces à concurrence de la moitié (50%) des actions nouvellement émises, de sorte que le montant de EUR 300.000,-(trois cent mille euros) se trouve ainsi à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Les actions sont et resteront nominatives jusqu'à l'entière libération du capital social.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à EUR 970.100,- (neuf cent soixante-dix mille cent euros) représenté par 9.701 (neuf mille sept cent une) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune».

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises en fonction, DELOITTE S.A. (RCS Luxembourg B 67.895), pour une nouvelle période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 approuvant les comptes de l'exercice 2015.

*Cinquième résolution*

L'assemblée confirme la nomination des représentants permanents suivant pour deux des membres du Conseil d'Administration de la Société:

- Monsieur Thomas DUCAMP, né le 28 avril 1971 à Ottignies (Belgique), demeurant De Bergen 44, B-1700 Dilbeek (Belgique), pour la société TRIE SPRL;

- Monsieur Chris DE HOUS, né le 20 mars 1964 à Antwerpen (Belgique), demeurant Oude Baan 153, B-3360 Korbeek Lo (Belgique), pour la société TRASYS GROUP S.A..

L'assemblée confirme également que l'adresse du siège social de la société TRIE SPRL, membre du Conseil d'Administration, est désormais Avenue Richard Neybergh 136, B-1020 Bruxelles, suite à une décision de la gérance de ladite société prise en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

91677

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 2125- EUR (deux mille cent vingt-cinq euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire et les membres du bureau le présent acte.

Signé: N.HAMEL, E.MATERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26736. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084401/92.

(130103880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084404/10.

(130103953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084400/10.

(130103523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**VPK Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 169.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013084418/13.

(130103533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Marne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 31.166.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 3 juin 2013*

Le conseil d'administration a par une décision prise à l'unanimité le 3 juin 2013 de nommer Mr. Saeed Mohammed Basamah aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 3 juin 2013.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société sera désormais constitué des administrateurs suivants:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) SA avec siège sociale au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;
- Mr. Jean Lemaire, avec adresse professionnelle au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Mr. Saeed Mohammed Basamah, avec adresse professionnelle à al Altameer Center PO Box 10493 Riyadh 11433 Arabie Saoudite.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marne S.A.  
Signature  
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013084448/21.

(130104105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

---

**Studio SNCDA, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 16, rue Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 178.109.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le treize juin.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Sara NOEL COSTA DE ARAUJO, architecte, née à Bruxelles (Belgique), le 28 avril 1974, demeurant à L-1670 Senningerberg, 16, rue Gromscheid,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte ou de professions connexes dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. A ce titre, elle peut accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union Européenne, toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et notamment la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de coordination, de programmation, d'évaluation, de contrôle, d'expertises, de management et de réalisation de projets.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans la mesure de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Studio SNCDA", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives des associés sont prises à l'unanimité.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Madame Sara NOEL COSTA DE ARAUJO, prénommée.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

#### *Décisions de l'associée*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérante pour une durée indéterminée:

Madame Sara NOEL COSTA DE ARAUJO, prénommée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1670 Senningerberg, 16, rue Gromscheid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Noel Costa De Araujo; E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27472.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013082799/90.

(130102080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

**Gold Buyers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 83, rue A. Millesch.

R.C.S. Luxembourg B 169.298.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einunddreißigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz Mersch.

**SIND ERSCHIENEN**

1) Herr Marc Oliver GOMPERTS, Geschäftsführer, geboren am 15. Februar 1963 in Amersfoort (die Niederlande), beruflich wohnhaft in NL-1101 AG Amsterdam (die Niederlande), Kuiperbergweg 14,

2) „Gold Buyers Benelux B.V.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht der Niederlande, eingetragen im Handels- und Firmenregister vom Amsterdam, S unter der Nummer 52179117, mit Sitz in NL-1101 AG Amsterdam Zuidoost (die Niederlande), Kuiperbergweg 14,,

rechtmäßig vertreten durch ihren General Director, nämlich, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach dem Recht der Niederlande, „Intouch Consulting B.V.“, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Amsterdam (die Niederlande), unter der Nummer 52178196, mit Sitz in NL-1101 AG Amsterdam Zuidoost (die Niederlande), Kuiperbergweg 14,

ihrerseits rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer (Algemeen directeur), Herrn Marc Oliver GOMPERTS, vorgeannt,

Nachfolgend die „Erschienenen“.

Die Erschienenen, vertreten wie eingangs erwähnt, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Dass sie die einzigen und alleinigen Anteilhaber der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Gold Buyers Luxembourg S.à r.l.“ sind, mit Gesellschaftssitz in L-7307 Steinsel, 43, rue Basse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B. 169.298, gegründet gemäß Urkunde des Notars Carlo WERSANDT, mit Amtssitz Luxemburg, vom 1. Juni 2012, welche im Memorial, Recueil Special C, Nummer 1705 datiert vom 6. Juli 2012 veröffentlicht wurde (nachfolgend die „Gesellschaft“);

- Dass sie sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten;
- Dass sie folgende Beschlüsse gefasst haben:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Sitzverlegung der Gesellschaft von L-7307 Steinsel, 43, rue Basse nach L-6919 Roodt-sur-Syre, 83, rue A. Millesch.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4, Absatz 1 der Satzung wie folgt zu ändern:

**Englische Fassung:**

„ **Art. 4. Abs.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Betzdorf.“

**Deutsche Fassung:**

„ **Art. 4. Abs. 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Betzdorf.“

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Im Anschluss an die Verlesung und die Erklärung des Inhalts der gegenständlichen Urkunde durch den unterzeichnenden Notar, wurde diese durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. GOMPERTS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 juin 2013. Relation: MER/2013/1153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.*

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 20. Juni 2013.

Référence de publication: 2013081017/48.

(130100092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.